

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

16 JUILLET 2026

N° 2026-05-03

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents-es

Nombre de délégués

En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 20

Nombre de voix

En exercice : 37
Présentes : 25
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 36

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 4 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES

**17 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Agnès PAGIS, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Agnès ROSSI, Éric PHELIPPEAU à Claude AURIAS, Patricia PICARD à Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS à Pierre COMBES, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX,

Déléguée excusée : Béatrice BOSSENEC

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Indemnités à la Présidente et aux vice-présidents

Rapport :

À la suite de l'installation du Comité Syndical le 22 juin dernier, il y a lieu de délibérer quant aux indemnités de la Présidente et des vice-présidents.

La Présidente expose que, conformément au Code de l'Environnement, les indemnités maximales votées ne peuvent excéder 31% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique pour la Présidente et 15% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique pour les Vice-présidents.

Considérant les crédits inscrits au budget, la Présidente propose d'attribuer une indemnité mensuelle, par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique de :

- ◆ 20% pour la Présidente
- ◆ 10% pour les vice-présidents

Délibération

Vu l'article D333-15-1 du code de l'Environnement ;

Considérant que la superficie cadastrée et non cadastrée "hors eaux" du territoire géré par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales est comprise entre 100 000 et 199 999 hectares

Après en avoir délibéré, par 35 voix pour et 1 voix contre, le Bureau Syndical

- **Décide** de fixer les indemnités versées à la Présidente à 20% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique ; et ce à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- **Décide** de fixer les indemnités versées aux vice-présidents à 10% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique ; et ce à compter de la date exécutoire des arrêtés leur donnant délégation.
- **Précise** que les modalités de versement des indemnités de fonction sont précisées dans le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



**TABLEAU ANNEXE A LA
DELIBERATION N° 2026-05-03 DU
BUREAU SYNDICAL
16 JUILLET 2026**

N° 2026-05-03 / annexe

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités pouvant être allouées à la Présidente et aux vice-présidents.

Fonction	Nom, Prénom	Pourcentage de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique	Montant mensuel brut au 16/07/2026 pour information
Présidente	PELOUX Nicole	20 %	822.10 €
1 ^{er} Vice-président	AURIAS Claude	10 %	411.05 €
Vice-président	CAHN Philippe	10 %	411.05 €
Vice-président	CREMILLIEUX Gilles	10 %	411.05 €
Vice-président	PHELIPPEAU Éric	10 %	411.05 €
Vice-présidente	PICARD Patricia	10 %	411.05 €
Vice-président	QUEYREL Kevin	10 %	411.05 €
Vice-présidente	ROCHAS Pascale	10 %	411.05 €
Vice-présidente	ROSSI Agnès	10 %	411.05 €
Vice-président	ROUX Frédéric	10 %	411.05 €
Vice-présidente	RUYSSCHAERT Christelle	10 %	411.05 €
Vice-président	TENOUX Gérard	10 %	411.05 €